



REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, salle du Conseil Municipal – 30 rue de la Paix, le **mercredi 16 septembre 2026 à 19 h 00** pour une réunion ordinaire.

Affiché, le 8 septembre 2026



ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 juillet 2026,
- 2. Aménagement d'un complexe funéraire rue des Sports – avis du Conseil,
- 3. Extension du parc éolien de LONGÈVES – avis du Conseil,
- 4. Emprunt Banque des Territoires – extension du restaurant scolaire,
- 5. Reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière communal,
- 6. Demande(s) de subvention(s),
- 7. Informations,